



## Help! fonction publique - cdd non renouvelable

Par **alcalin**, le **05/11/2009** à **11:30**

Bonjour,

habituellement intérimaire dans le privé, j'ai été embauché dans une mairie pour un travail ponctuel de 6 mois à compter du 1er mai 2009. Le contrat précisait bien en revanche que celui-ci était non renouvelable.

Arrivé le 31 octobre 2009, au bout des 6 mois, la mairie décide de me renouveler le contrat. Ma question est la suivante, ce nouveau contrat est-il vraiment valide étant donné les termes du premier contrat ?

Leur ayant pourtant bien précisé que le premier contrat était non renouvelable, ils évoquent un décret différent du premier (décret 88-145) rendant le renouvellement de mon contrat valide.

D'autre part ils souhaiteraient au 1er janvier 2010, renouveler encore une fois mon contrat pour une période de 6 mois, est-ce normal ? et le peuvent-ils ?

Merci pour vos réponses.